

PROFIL DE SECTEUR

Éducation

Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site scfp.ca.

CONFÉRENCE DU CONSEIL NATIONAL DES SECTEURS

20-22 OCTOBRE | 2020

Plus de la moitié des travailleurs du secteur de l'éducation au pays sont membres du SCFP. Nous représentons plus de 138 000 travailleurs dans les écoles primaires et secondaires. Répartis dans plus de 400 sections locales, ils occupent tous les types d'emploi du système scolaire à l'exception des postes d'enseignant et de cadre.

En Ontario, nous comptons près de 55 000 membres dans ce secteur. Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, nous représentons tout le personnel. Notre secteur scolaire est l'un des plus forts au Canada. Nous représentons tous les types d'emploi de soutien dans presque toutes les provinces.

Enjeux

LE SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

L'augmentation du financement ne suit pas celle du coût de la prestation de l'éducation et de l'entretien des édifices. Les conseils et commissions scolaires subissent des pressions énormes. Le parc immobilier accuse un retard de 16,7 milliards de dollars au niveau des rénovations. Or, le gouvernement ontarien a éliminé le fonds de rénovation scolaire de 100 millions de dollars. Le sort des conseils scolaires s'aggrave, ceux-ci devant reporter des travaux. Éventuellement, ils devront choisir entre financer des programmes pédagogiques ou réparer les systèmes de chauffage. À Toronto uniquement, les besoins en réparations se chiffrent à 3,5 milliards de dollars. Le financement déclinant des conseils et commissions scolaires contraint les conseillers et commissaires à explorer toutes les pistes de solutions permettant de régler la crise budgétaire et de répondre aux besoins d'une population étudiante croissante et diversifiée.

Plusieurs provinces financent les écoles privées qui exigent des frais exorbitants et qui renforcent l'oppression systémique et les différences en matière d'accès au lieu d'utiliser cet argent pour combler le fossé financier du système public. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Québec financent l'école privée à divers degrés. En Alberta, le Parti conservateur uni a éliminé les règles instaurées par le précédent gouvernement néo-démocrate pour encadrer la perception de frais de scolarité. En outre, il a mis fin à une subvention pour la diminution des groupes scolaires qui existait depuis une dizaine d'années, tout en levant l'obligation pour les conseils scolaires de divulguer le nombre d'élèves par groupe, compliquant ainsi le suivi de cette donnée. Il a rayé certaines restrictions imposées aux « écoles à charte » et reconnu que l'école privée fait partie intégrante du système scolaire albertain. Il a même distribué aux écoles privées des sommes du gouvernement fédéral censées soutenir la réouverture des écoles pendant la COVID.

Les membres du SCFP de tout le pays poursuivent leur défense du système scolaire public et exhortent les gouvernements à financer l'éducation de manière adéquate et prévisible sans tarder. Les gouvernements doivent fournir un système scolaire public qui répond aux besoins de la société, au lieu de transférer une partie du fardeau sur les épaules des conseils scolaires ou d'utiliser l'écart de financement dont ils sont eux-mêmes responsables pour justifier la distribution de deniers publics aux écoles privées.

FUSIONS ET DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

Certains syndiqués du SCFP ressentent les effets de la baisse des inscriptions dans l'ensemble du pays. Les gouvernements provinciaux adoptent de plus en plus

un modèle de financement par élève. Cette baisse des inscriptions crée donc une pression budgétaire énorme pour plusieurs conseils et commissions scolaires. Les sections locales sont constamment aux prises avec des compressions qui ciblent les syndiqués du SCFP, qu'on traite souvent comme du personnel scolaire « non indispensable ».

Au Manitoba, le gouvernement procède à « un examen complet et indépendant du système scolaire ». La COVID-19 a retardé le dépôt du rapport et du projet de loi qui en découlera. Le Manitoba est la dernière entité au Canada où les impôts fonciers scolaires sont fixés et perçus par les commissaires d'école. On s'attend à ce que cela change. On s'attend aussi à ce que le nombre de divisions scolaires (actuellement de 36) diminue dramatiquement, et à ce qu'on accorde plus de pouvoirs au ministre de l'Éducation et à un conseil consultatif dont il choisira les membres.

Début 2020, le gouvernement caquiste du Québec a utilisé le confinement pour clore le débat et faire adopter à toute vitesse un projet de loi éliminant les commissions scolaires. Celles-ci ont été remplacées par des « centres de service » dirigés par un conseil d'administration. Ce geste est décrié comme accordant plus de pouvoirs au ministre de l'Éducation.

Voici un exemple de disparition du contrôle démocratique des conseils scolaires : en 2018, le gouvernement néo-écossais a dissous les sept conseils scolaires régionaux élus de la province pour les remplacer par un seul conseil consultatif provincial composé de personnes nommées par le ministre de l'Éducation. En Ontario, le conseil scolaire de la région de Toronto va de l'avant avec son projet de fermer des dizaines d'écoles « surnuméraires ». Ces écoles servent pourtant à toutes sortes d'activités pédagogiques, de l'éducation préscolaire et familiale aux cours de langue et d'intérêt général pour adultes.

On relève toutefois des signes positifs pour ce qui est du nombre d'inscriptions. En Saskatchewan, ce

nombre a augmenté de 4,8 pour cent depuis 2015. Malheureusement, cette progression n'est pas appuyée par un financement adéquat. De 2015-2016 à 2020-2021, le financement a diminué de 300 dollars par élève.

En Colombie-Britannique, le nombre d'inscriptions a augmenté de près de six pour cent depuis 2015. Il devrait progresser d'encore 2,8 pour cent d'ici 2025. Le gouvernement a réagi en augmentant les crédits de fonctionnement de près de 300 millions de dollars au cours des deux dernières années. Ce montant inclut des sommes pour les enfants et les jeunes pris en charge, les enfants de foyers à faible revenu, les élèves ayant des problèmes de santé mentale, les élèves à besoins particuliers et l'éducation autochtone.

L'adoption de programmes préscolaires à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Colombie-Britannique est venue compenser les pertes d'emploi découlant de la baisse des inscriptions. Cela dit, bien souvent, les postes créés ne sont pas nouveaux. Il s'agit de transferts d'emplois du secteur des services de garde vers celui de l'éducation.

LA VIOLENCE TOUJOURS EN HAUSSE

Les travailleurs du secteur de l'éducation en contact direct avec les élèves subissent, au quotidien, de la violence et des menaces. Une grande partie de la population n'a pas conscience de cette réalité. Mais nos membres, eux, en sont très conscients. Les sections locales du SCFP militent en faveur de meilleurs mécanismes de formation et de signalement, ainsi que de l'application des droits conférés à nos membres par les lois sur la santé et la sécurité au travail. Les travailleurs scolaires membres du SCFP en Saskatchewan ont publié un rapport intitulé « At the Breaking Point » (traduction libre : « Au point de rupture »). Ils y expliquent la violence qu'ils vivent et qui s'accroît, et exhortent le gouvernement provincial à agir. L'adoption de mesures pour réfréner la violence au travail a été un enjeu important dans la dernière ronde de négociation entre le Conseil des

syndicats des conseils scolaires de l'Ontario et le gouvernement ontarien, en 2019.

En Colombie-Britannique, le Groupe de travail mixte sur la santé-sécurité, le Comité d'éducation du personnel de soutien, le Comité d'évaluation des emplois et le Comité syndical-patronal provincial (tous mis sur pied à l'issue de la dernière ronde de négociations) ont poursuivi leurs travaux malgré la pandémie. Le groupe de travail s'affaire à créer un outil d'évaluation qui sera distribué aux comités de santé-sécurité de tous les lieux de travail scolaires de la province afin d'évaluer le bon fonctionnement de ces comités et les points à y améliorer.

LA PRIVATISATION

On constate une privatisation à la pièce dans certains domaines, comme le transport scolaire, l'informatique, les métiers spécialisés et l'entretien. Quelques provinces poussent de plus en plus le partage de services (la fusion de certaines fonctions administratives d'un certain nombre de conseils ou commissions scolaires). La plupart des 72 conseils scolaires ontariens font partie d'un consortium de transport avec un conseil voisin. Le gouvernement provincial a laissé entendre qu'il aimerait voir le partage des services s'étendre à d'autres domaines, ce qui toucherait des syndiqués du SCFP, mais il n'est pas encore allé de l'avant.

Les pratiques, techniques et terminologies d'affaires s'incrument dans le secteur des écoles publiques. Les services éducatifs publics sont confiés au secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) et de contrats de sous-traitance. Nous nous heurtons donc à l'importation d'idées et de pratiques provenant du secteur privé, dont l'évaluation des travailleurs de l'éducation, leur surveillance et le recours à l'augmentation de salaire au mérite.

Certains gouvernements ont choisi de construire des écoles publiques en partenariat public-privé, un coûteux contrat avec des sociétés à but lucratif qui

dure plusieurs dizaines d'années. Or, les écoles en PPP connaissent de graves problèmes, chose qui fut évidente dès les premières tentatives réalisées en Nouvelle-Écosse (le gouvernement a fini par reprendre le contrôle de ces établissements à grands frais) et au Nouveau-Brunswick, jusqu'aux récents PPP scolaires albertains et saskatchewanais. Ces écoles coûtent plus cher que des établissements financés et exploités directement par l'État. Les écoles en PPP sont de piètre qualité, il est difficile d'y accéder en dehors des heures de cours et leur conception ne répond pas aux besoins de la communauté. De plus, un PPP enferme la population dans un long contrat (souvent de vingt ans ou plus) rigide qui réduit la marge de manœuvre de la communauté. Au Manitoba, le SCFP 737 a réussi à repousser une proposition de construire quatre écoles en PPP grâce à sa campagne « drapeaux rouges » de 2018.

LES JEUNES ANNÉES

Faire commencer l'éducation publique à un plus jeune âge a un effet bénéfique sur le développement et le bien-être de l'enfant, ainsi que sur l'égalité et l'emploi pour les femmes. Cela améliore aussi les services de garde et l'emploi des travailleurs en garderie. En 2019, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a ajouté une prématernelle (pour les enfants de 4 et 5 ans) à son système scolaire public. Des membres du SCFP militent en faveur de cette idée en Colombie-Britannique.

En 2019, le gouvernement caquiste a adopté un projet de loi qui ouvre la prématernelle aux petits Québécois de quatre ans. Contrairement aux autres provinces, le Québec dispose d'un réseau de garderies subventionnées. Cette décision a donc créé un système parallèle inutile tout en ajoutant de la pression sur les finances des écoles et la taille des groupes.

Régimes de retraite

Plus de 90 pour cent des travailleurs du secteur de l'éducation affiliés au SCFP ont un régime de retraite à prestations déterminées et presque tous les syndiqués SCFP de ce secteur ont accès à un régime. Nos membres manitobains font pression sur leurs employeurs pour obtenir un régime à prestations déterminées qui remplacera les régimes à cotisations déterminées qui sont moins avantageux, mais malheureusement la norme dans le secteur au Manitoba. Certaines sections locales ont enregistré ce gain lors de leur dernière ronde de négociations, mais il reste encore beaucoup à faire.

L'Ontario a fait une avancée remarquable avec la mise sur pied de la fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP (FASTE-SCFP), qui est entrée en activité en 2018. Cette fiducie offre un régime d'avantages sociaux commun à toute la province. Elle est financée par l'État, mais gérée et contrôlée par le SCFP. C'est la deuxième fiducie en éducation à laquelle participe le SCFP, après celle mise sur pied en Colombie-Britannique il y a plusieurs années. Au Québec, la plupart des membres du SCFP du secteur de l'éducation participent au régime d'avantages sociaux multisectoriel et multisyndical du Comité paritaire intersectoriel FTQ.

Négociations

LE PASSAGE À LA NÉGOCIATION CENTRALISÉE

Il y a 20 ans, quand le budget de l'éducation provenait surtout des taxes scolaires, la plupart des sections locales du SCFP du secteur négociaient directement avec les conseils et commissions scolaires. Ce modèle de financement a commencé à changer dans les années 1990, lorsque les gouvernements provinciaux se sont mis à fusionner des régions scolaires et à centraliser leur financement,

imprimant du coup un mouvement vers la négociation centralisée.

Aujourd'hui, dans sept provinces, les travailleurs du secteur de l'éducation affiliés au SCFP négocient les salaires et les autres grands points à une table provinciale. Les questions d'ordre régional se règlent au niveau de la section locale. Seules les trois provinces des Prairies n'ont aucune structure formelle de négociation centralisée.

En 2019, les travailleurs scolaires membres du SCFP en Ontario ont négocié leur première convention collective centrale sous l'égide du Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario (CSCSO). Affrontant un gouvernement conservateur hostile déjà muni d'une loi sur la restriction des salaires dans le secteur public, le CSCSO a mobilisé ses 55 000 membres pour pousser le manque de personnel et la violence au travail à l'avant-plan des négociations. Le CSCSO a repoussé d'importantes demandes de concessions tout en obtenant une formation obligatoire sur la prévention de la violence payée par l'employeur, le renouvellement des clauses concernant la sécurité d'emploi et une enveloppe de 78 millions de dollars pour financer la réouverture de 1 400 emplois.

Outre cette mobilisation autour des négociations, les travailleurs de l'éducation membres du SCFP en Ontario ont témoigné leur solidarité envers les syndicats d'enseignants de l'Ontario pendant les grèves tournantes de ceux-ci au début de 2020.

Au Nouveau-Brunswick, le SCFP 2745 représente le personnel de soutien pédagogique et administratif de la province. Cette section locale est en négociation depuis 2018. Elle attend maintenant que le gouvernement conservateur fraîchement réélu (avec la majorité des sièges cette fois-ci) reprenne les pourparlers. Les travailleurs scolaires comptent résister à l'austérité et aux reculs prescrits par un mandat du gouvernement provincial.

À l'Île-du-Prince-Édouard, les travailleurs de l'éducation membres du SCFP ont obtenu des augmentations de salaire qui ont établi deux précédents importants. En plein contexte de pandémie de COVID-19, l'arbitre a rejeté l'argument de l'employeur voulant qu'un « modèle » d'augmentations eût été établi. L'arbitre a reconnu qu'un si petit pourcentage d'augmentation aidait bien peu les travailleurs occasionnels (ceux-ci forment une grosse partie des membres du SCFP). Il a aussi reconnu l'apport des travailleurs de l'éducation à la société, ceux-ci travaillant pendant la pandémie sans recevoir la prime provinciale offerte aux autres travailleurs essentiels. L'arbitre a donc accepté la proposition salariale du syndicat.

Au Québec, la négociation centrale est en cours depuis la fin de 2019. Les propositions du SCFP visent à améliorer les services et à régler le manque de personnel dans les écoles publiques et les cégeps. Elles cherchent à répondre aux besoins des élèves, les familles se tournant de plus en plus vers des options coûteuses au privé pour l'apprentissage spécialisé.

COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu de graves répercussions sur les écoles à travers le pays. À la fin mars, les écoles étaient fermées et commençaient à passer à l'enseignement virtuel. Dans plusieurs provinces, le SCFP a protégé les travailleurs de l'éducation contre des mises à pied massives. Pendant toute la pandémie, le SCFP a fait ressortir l'importance de travailleurs scolaires comme les concierges, les administrateurs, les chauffeurs d'autobus, les aides-enseignants et les éducateurs de la petite enfance qui permettent aux écoles de tourner rondement.

Certaines provinces ont fait preuve d'un engagement plus fort que d'autres envers une réouverture sécuritaire des écoles. Par exemple, en Colombie-Britannique, le gouvernement néo-démocrate a débloqué 42,5 millions de dollars pour une « subvention pour un retour en classe sécuritaire ».

Cet argent a servi à l'achat d'EPI, à l'intensification du nettoyage, à l'hygiène des mains et aux technologies d'assistance. Le coordonnateur du secteur scolaire provincial et le personnel du SCFP ont rencontré le gouvernement fréquemment depuis le début de la pandémie. Le comité directeur provincial du secteur scolaire se réunit chaque semaine.

La COVID-19 a démontré, plus que jamais, l'importance pour les gouvernements provinciaux d'investir dans une dotation adéquate en personnel et en ressources afin d'assurer un milieu d'apprentissage sûr aux enfants et aux travailleurs.